



Conférence du 4 mai 2023

Code de la route

Compte-rendu

Après les présentations, le formateur M KUTLEIN est rentré directement dans le sujet, devant 22 participants.

Une liste de questions a été préparée car aucune question n'a été proposée sur le bon d'inscription.

Trois thèmes sont sortis : Sécurité - Signalisation - Pratique.

Accidents mortels en fonction de la vitesse :

- A 30km/h > 20%
- A 50km/h > 80%

Champ de vision suivant la vitesse :

- A 30km/h > 120°
- A 80km/h > 60°
- A 130km/h > 30°

Calcul de la distance de sécurité ; exemple pour une vitesse de 130 km/h sur autoroute - $13 \times 6 = 78\text{m}$, soit 2 barres sur le côté, ce qui correspond à la distance parcourue en 2 secondes.

Acuité visuelle minimum pour conduire : **5/10**.

Vitesse **minimum** sur autoroute sur la voie de gauche : **80km/h**

Validité des permis de conduire :

- Les anciens sont acquis définitivement.
- Les nouveaux sont valables 5 ans, reconductibles.
- Seul le préfet peut annuler un permis pour incapacité.

Pour doubler un cycliste on peut chevaucher la ligne blanche, mais pas la franchir.



Les numéros d'appels d'urgence :

- SAMU > 15
- Police > 17
- Pompiers > 18
- Pour les sourds et malentendants > 114
- Numéro d'urgence européen > 112

La durée de stationnement d'un véhicule sur la voie publique est de **7 jours maxi**.

Sur les ronds-points les véhicules qui entrent ne sont pas prioritaires et doivent mettre leur clignotant pour changer de file et sortir.

Merci d'avoir participé.

Jean-Pierre BERTHOLET

